



# coordination nationale **EAUX & RIVIERES HUMAINES**

—  
adresse postale : CNERH, Le Moulin, 4 rue de la Bourre, 39600 ARBOIS  
mail : [contact.cnerh@gmail.com](mailto:contact.cnerh@gmail.com)

## Charte

Les rivières, les étangs, les lacs, les plans d'eau et les canaux de France et d'Europe sont issus de la longue influence réciproque de la nature et de la société, dans une histoire qui dure depuis plusieurs millénaires. L'eau de notre environnement est un phénomène naturel et culturel, social et économique : toutes ces dimensions sont mêlées, seule une vision intégrative, globale, ouverte permettra de soutenir un développement durable.

Les signataires de cette charte-s'engagent à :

- Protéger la qualité de l'eau, la biodiversité de tous les écosystèmes aquatiques et humides naturels ou artificiels, faune et flore aujourd'hui menacées.
- Garantir la maîtrise de la gestion quantitative de l'eau (épisodes crues et périodes de sécheresse avec souci de soutien d'étiage),
- Entretien, valoriser les usages (hydroélectricité, pisciculture, irrigation, loisirs), transmettre le patrimoine bâti hydraulique : moulins, étangs, plans d'eau, canaux, forges, retenues...
- Favoriser les usages de l'eau comme ressource stratégique et précieuse dans une situation de changement climatique et au titre de la transition énergétique,
- Permettre aux riverains de participer davantage aux décisions, notamment sur la prise en compte des multifonctionnalités des eaux superficielles : économie, culture, loisir, paysage, sécurité.
- Œuvrer à la pérennité du vivant dans la conciliation des enjeux de l'environnement, de la société et de l'économie.

Afin de réaliser ces objectifs, la Coordination nationale eaux et rivières humaines réalisera des dossiers et documents d'information à l'attention des administrations, des élus, des médias et du public. Elle informera les agences de l'eau sur chaque grand bassin hydrographique et veillera à ce que les politiques publiques garantissent réellement une gestion durable et équilibrée de l'eau.

La première mission que se donne la CNERH est dictée par l'urgence : mettre fin à la politique actuelle de destruction irrémédiable des ouvrages au nom de la continuité écologique. Cette destruction, réprouvée par les riverains est une erreur gravissime, sans précédent et sans équivalent, au regard des enjeux du changement climatique, de la perte de biodiversité, de la transition énergétique et la préservation de la ressource en eau. La capacité à sortir de cette impasse sera la première mesure de la volonté des politiques publiques de promouvoir des

eaux et rivières humaines et de répondre aux enjeux de la gestion quantitative et qualitative de l'eau.

Cette charte n'est ni un label, ni une caution, ni un outil de promotion : elle engage d'abord ceux qui la signent à contribuer à un travail commun, sincère, loyal, durable, pour une vision partagée des eaux et des hommes.

Oui, je soutiens la vision, l'engagement et les objectifs de la Coordination nationale eaux et rivières humaines.

Organisation (nom complet) :

Acronyme de l'organisation :

Objet (producteur hydro, moulins, étangs, irrigants, riverains, collectivités, autres...) :

Contact (fonction dans la structure ou à titre individuel) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Votre périmètre d'action :

National       Régional       Local

Votre bassin hydrographique (si vous intervenez sur plusieurs bassins, choisir celui où vous êtes le plus actif)

Adour-Garonne

Artois-Picardie

Loire-Bretagne

Rhin-Meuse

Rhône-Méditerranée-Corse

Seine-Normandie

Fait le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Signature